



RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

STAGES ÉTÉ 2022

Tout comme dans la pratique sportive, la vie en communauté implique des règles de savoir vivre, tels que le respect de soi, des autres, la politesse, l'entraide et le partage. Ces valeurs font partie intégrante de notre ASBL.

- Le respect des horaires, des consignes de sécurité ainsi qu'une tenue adaptée au stage sont nécessaires à la réussite du stage.
 - Il est demandé à chacun d'avoir une attitude correcte tant à l'égard des autres enfants qu'envers les moniteurs et de respecter le matériel mis à disposition, de veiller à la propreté et à l'ordre des lieux.
 - L'argent et les objets de valeur ne sont pas nécessaires pour passer un bon stage. Leur détention se fera sous l'entière responsabilité du stagiaire.
 - Les frais consécutifs à toute dégradation causée à l'environnement ou au matériel seront supportés par son ou ses auteurs.
 - Le bon déroulement et la réussite du stage dépendent du respect de ces quelques règles élémentaires. Leur non-respect peut entraîner le renvoi immédiat du stagiaire sans possibilité de recours ni remboursement.
 - En cas de traitement médical en cours, le participant doit disposer des médicaments nécessaire pour toute la durée du stage, ils doivent être confiés au responsable avec toutes les indications utiles (nom du médicament, dose, et durée du traitement). **Une prescription médicale est indispensable.**
 - Nous possédons une assurance sportive qui couvre chaque enfant pour les dommages corporels ou matériels involontaires qu'il causerait à un tiers. Les dégradations intentionnelles ne seront pas couvertes et seront facturées au(x) parent(s) responsable(s). En cas d'accident corporel, l'assurance prendra en charge les frais médicaux suite à l'accident. La déclaration d'accident sera à nous remettre afin de pouvoir envoyer celle-ci dans les plus brefs délais.
 - En cas d'annulation ou de désistement le montant du stage reste dû.
(sauf en cas de force majeure : **maladie sous certificat médical couvrant toute la période** de stage ; dans ce cas 50% du stage sera remboursé).
 - En cas d'absence pour maladie survenue durant les 2 premiers jours du stage (avec certificat médical), et ce jusqu'à la fin de celui-ci, une réduction de 50% sera accordée sur le montant de l'inscription au prochain stage. A partir du 3^{ème} jour de stage, aucun remboursement ni aucune réduction ne pourra être accordée.
 - Si certains formulaires sont à compléter, nous les remplirons avec plaisir **durant la période du stage uniquement.** Une fois le stage clôturé, les documents ne seront plus acceptés, ni par mail, ni par la poste. Veuillez donc anticiper votre demande de document(s).
 - La pré-inscription sur le site WWW.PLANETFUN.BE est obligatoire pour accéder au stage. L'inscription sera validée lorsque le formulaire **fiche santé** (obligatoire) et le **paiement du stage** nous seront **remis lors des permanences** prévues à cet effet.
- ✓ J'ai lu et accepte le règlement d'ordre intérieur.